

Thème : la prise en charge et le suivi des enfants dans une école inclusive

Introduction

La prise en charge des enfants dans une structure scolaire inclusive est complexe dans la mesure où, elle exige de tous les intervenants, particulièrement des enseignants, un niveau de conscience très élevé, une forte concentration, un esprit de créativité, une forte capacité d'observation.

Il s'agit d'un processus qui part de l'arrivée des enfants à l'école au moment de l'inscription jusqu'à l'évaluation finale à la fin de l'année scolaire. Ce processus comporte les étapes suivantes :

- 1) Le recrutement des élèves : il s'agit de tout ce qui a trait à l'inscription notamment le processus d'évaluation, ainsi que les différentes orientations au sujet de chaque enfant. C'est une étape cruciale sans laquelle la prise en charge serait vouée à un échec.
- 2) La prise en charge proprement dite : elle commence par l'organisation de sa classe, jusqu'aux prestations des intervenants impliqués à savoir l'enseignant comme intervenant principal ainsi que les autres intervenants supplémentaires..
- 3) Le suivi de la prise en charge : il s'agit de toutes les étapes liées à la surveillance régulièrement de l'enfant et de ses différents intervenants.

Chapitre 1 : Le processus de recrutement

Tout parent pense toujours à l'avenir de son enfant. Il se pose des questions sur ce que son enfant pourra devenir lorsqu'il ne sera plus en vie, ou sur ce que son enfant sera capable de faire pour lui lorsqu'il sera vieux. La seule voie pour répondre à toutes ces questions reste pour chaque parent, la scolarisation de son enfant, quel que soit son état physique, mental ou sensoriel. Tout commence par l'inscription de l'enfant à l'école.

1. Accueil des enfants à l'inscription

Les parents se présentent avec leurs enfants à l'école où ils sont accueillis par la direction, dans le respect de toutes les conditions d'accueils possibles pour toute catégorie d'enfants amenés.

A. Types d'élèves attendus.

Lors de l'inscription deux catégories d'enfants sont attendus. Il s'agit des enfants considérés comme normaux, c'est dire qui étudient normalement sans difficulté particulière ; ainsi que des enfants présentant des besoins éducatifs spéciaux dont les enfants en situation de handicap.

- Enfant étudiant normalement

Ici nous trouvons les enfants qui viennent d'autres écoles avec un bulletin en mains, soit pour passer dans la classe supérieure, soit pour reprendre. Ils devront être évalué dans

le but de situer le niveau ; c'est-à-dire les points forts et les points faibles dans différentes activités scolaires, particulièrement en maths et en français.

- Enfants présentant des besoins éducatifs spéciaux.

Nous trouvons dans cette catégorie les enfants en situation de handicap auxquels sont assimilés les enfants malades, ceux présentant des problèmes d'inadaptation scolaire alors qu'ils sont sans handicap, ceux présentant un retard scolaire, etc.

En général, ces enfants doivent passer par la consultation psychologique.

B. Evaluation des enfants.

a) Définition

Il s'agit d'un processus qui permet, non seulement de déterminer la nature et la cause du problème présenté par l'enfant, mais également d'estimer la valeur de ce dernier dans différents domaines de sa vie, à partir d'un test oral ou écrit.

b) Rôle

Les évaluations permettent de ressortir le niveau de l'enfant dans différents domaines de sa vie dans le but de dégager son profil général. Elles permettent de situer les émergences de l'enfant ainsi que ses déficits sur lesquels la prise en charge devrait porter.

Le profil dégagé par les différentes évaluations concerne les aspects psychologiques, pédagogiques, développementaux, organiques et sociaux. Ces évaluations sont menées, selon le besoin, par différents spécialistes faisant partie de l'équipe pluridisciplinaire.

Par aspects psychologiques nous entendons les éléments en rapport avec le niveau mental de l'enfant, le type de personnalité ; les éléments d'ordre psychoaffectifs ; les éléments en rapport avec le comportement adaptatifs ; etc.

Les aspects pédagogiques concernent tout ce qui a trait aux acquis scolaires de l'enfant : le niveau en langage, en mathématiques, en français, en graphisme, en culture générale ; bref, **les objectifs du programme national de la RDC déjà atteints et consolidés, à partir desquels il pourra continuer à construire d'autres acquis, ...etc.**

Les aspects développementaux sont liés aux étapes de développement de l'enfant sur le plan de l'autonomie, de la communication, de la socialisation et de la motricité.

Les aspects organiques concernent l'état de santé de l'enfant particulièrement sur le plan auditif, visuel, **intellectuel**, et neurologique.

Les aspects sociaux ont trait aux contacts de l'enfant avec son environnement familial, avec les autres enfants, l'acceptation de son handicap par lui-même d'abord, par les membres de sa famille ainsi que par les personnes de son entourage proche.

c) Cas des enfants sans problème.

L'évaluation portera essentiellement sur les activités scolaires, notamment :

- Les activités graphiques : l'évaluateur va porter son attention sur :
 - La tenue du crayon : position des doigts, orientation de la main et de l'avant-bras;
 - Le coloriage : orientation du mouvement sur la feuille, fixation du dessin (coloriage dedans ou en dehors, centré sans ou avec débordement, régularité des traits, etc.)
 - La peinture : pareille comme pour le coloriage.
 - L'écriture : les lettres isolées (les voyelles et les consonnes), les syllabes, les mots, les phrases, etc.).
- Les activités de français :
 - La lecture : qu'est-ce que l'enfant sait lire ? Les voyelles, les consonnes, les syllabes, les mots, les phrases...
 - Orthographe : qu'est-ce qu'il est capable d'écrire sous dictée,
 - Grammaire : il faudra vérifier les notions de base :
 - Le nom : sortes, genre et nombre.
 - Les déterminants : articles, adjectifs possessifs, démonstratif, indéfini, interrogatif, exclamatif, etc.
 - Les adjectifs possessifs : accord en genre et en nombre
 - Les pronoms,
 - langage : expression par des mots-phrases, des phrases de deux mots, des phrases simples de trois mots, et des phrases complexes avec plus de trois mots, la connaissance en français et dans d'autres langues nationales, etc.).
- Les activités mathématiques :
 - numération :
 - comptage : comptage récitation, comptage pointage ou déplacement d'objets
 - reconnaissance des nombres
 - reconnaissance des chiffres
 - graphisme des chiffres,
 - droite des nombres,
 - notion de rang de nombre,
 - notion des fractions.
 - opérations :
 - addition simple et avec report,
 - soustraction simple et avec emprunt,
 - multiplication simple et avec retenu,
 - division simple avec bonhomme et en appliquant la disposition pratique,
 - opérations sur les fractions.

NB. Au cours de l'évaluation, certains éléments doivent être pris en compte :

- 1) le test doit correspondre à la classe sollicitée.
- 2) Les exercices peuvent être adaptés en fonction des particularités de chaque enfant : lenteur dans le travail, concentration et capacité à développer des stratégies pour la

résolution des problèmes, capacité pour la compréhension des consignes... Cela implique une grande capacité d'observation de la part de l'évaluateur.

- 3) L'évaluation scolaire doit dégager le profil de l'enfant, grâce auquel la classe qui correspond au niveau de ce dernier devra être ressortie. Ainsi, la synthèse de l'évaluation scolaire doit arriver à démontrer que l'enfant présente le niveau de maternelle ou d'une classe donnée du primaire en fonction des objectifs assignés à chaque classe par le programme national de l'enseignement maternelle, primaire et secondaire, etc.
- 4) C'est la direction qui assure la 1^{ère} évaluation ; cela n'empêche pas à l'enseignant d'évaluer à son tour lorsque l'enfant sera affecté dans sa classe.
- 5) L'objectif du test n'est pas de donner les points aux enfants dans le but d'éliminer les faibles. Il faudra donc, si le test d'un niveau paraît inadapté pour l'enfant, descendre au niveau inférieur.

d) Cas des enfants en situation de handicap.

Les enfants en situation de handicap doivent passer par une consultation psychologique. Cette consultation comprend deux grandes parties :

- 1) Le diagnostic du problème de l'enfant :
- 2) Les évaluations psychologiques :

A l'issue de la consultation, le profil psychologique de l'enfant doit être dégagé ainsi que les orientations pour la prise en charge, ou pour d'autres éventuelles évaluations.

e) Synthèse de l'évaluation

A l'issue de toutes les évaluations, une synthèse du niveau général de l'enfant doit être établie. Elle représente un profil général de l'enfant, dans différents domaines de sa vie. Ce dont il est capable de faire ainsi que ses limites dans différentes activités.

Pour arriver à cela, une réunion pluridisciplinaire regroupant tous les évaluateurs de l'enfant doit être convoquée par le coordonnateur (directeur en général) de la prise en charge, en vue de mettre ensemble les éléments de toutes les évaluations faites, dégager le profil général de l'enfant ainsi que les orientations qui doivent en découler.

f) Difficultés liées à l'évaluation

- L'équation personnelle : la déformation de la perception individuelle de la réalité, confrontée à une réalité objective.
- L'acceptation de l'évaluateur par l'enfant : certains enfants affichent une certaine crainte non justifiée face à l'examineur, un manque de confiance injustifié lié au premier contact avec ce dernier.
- La peur de l'échec par l'enfant :
- L'influence extérieure de l'enfant ou de sa famille : l'évaluateur est désorienté par l'aspect extérieur présenté par l'enfant (langage, capacité à utiliser certains

matériels...) ou par les membres de la famille (déclarations sur l'enfant faites par la famille) et tire des conclusions hâtives et précoces.

- La non maîtrise par l'évaluateur des données essentielles à rechercher au cours de son évaluation.
- Absence des matériels adéquats : cas des tests psychologiques adaptés aux réalités de l'enfant (âge, déficience motrice, auditive ou visuelle, culture de l'enfant...

En bref, avant de passer à l'évaluation de l'enfant, il faut se rendre compte que tous les éléments perturbants sont minimisés et leurs effets contrôlés. Il faut mettre l'enfant dans une ambiance de confiance personnelle et de l'examineur à l'aide des exercices de mise en train. Se rassurer des conditions physiques (chaleur, lumière, fatigue, etc.) et matériels (bonne position sur la chaise et sur la table, disponibilité de différents matériels de travail, etc.). Bien observer l'enfant et veiller à sa concentration pendant le travail.

2. Orientation des enfants

A partir du profil général dégagé après les différentes évaluations, différentes décisions devront être prises :

- La 1^{ère} décision est celle de la détermination de la classe de l'enfant : cette détermination de classe doit tenir compte de différents facteurs : son profil après les différentes évaluations, son âge, son rythme d'apprentissage, ses possibilités d'adaptation (concentration, capacités mnésiques, etc.), les attentes de la famille. L'enfant pourra à cet effet être orienté dans une classe ordinaire ou dans une classe transitoire.
- La 2^{ème} décision concerne les mesures d'encadrement supplémentaires pour faciliter son intégration dans la classe ou son évolution : la détermination des domaines nécessitant une adaptation du programme ou la prise en charge supplémentaire ; la détermination du rôle de la famille dans la prise en charge ; la mise en place d'un PEI ; etc.
- La 3^{ème} décision concerne les intervenants éventuels en rapport avec les mesures d'encadrement prises.
- La 4^{ème} concerne la date de mise au point : il s'agit de la détermination du résultat attendu au cours d'une période donnée, période à l'issue de laquelle une évaluation doit être faite.

Activité 2 : l'organisation de sa classe.

1. Configuration de la classe

Il s'agit d'un plan, d'un canevas, d'un tableau de bord qui permet à l'enseignant d'avoir une vue d'ensemble sur les niveaux individuels des élèves, les dispositions pédagogiques spécifiques en vue d'une meilleure prise en charge des enfants.

L'objectif de la configuration est de répartir la classe en différents groupes de niveaux, de définir les objectifs à atteindre pour une période donnée.

a) Outils à détenir.

- Fiche personnelle des élèves
- Résultats des niveaux des enfants

b) Activités à prendre en compte lors de la configuration :

- Lecture
- Ecriture
- Autres activités de français selon le degré : grammaire, conjugaison, orthographe, etc.
- Maths : comptage, reconnaissance des nombres, reconnaissance des chiffres, opérations.

c) Procédure à suivre lors de la configuration

- 1) Procéder activité par activité
- 2) Créer autant de groupe qu'il y a des niveaux
- 3) Uniformiser les niveaux qui sont proches
- 4) Définir les objectifs pour chaque groupe
- 5) Coller la grille de configuration dans la farde de planning

2. Outils pour la prise en charge

- d) Programme de la classe
- e) Répartition des matières
- f) Planning des activités
- g) Journal de classe ou préparation succincte
- h) Préparation détaillée.
- i) Fiche de programme éducatif individualisé
- j) Fiche de gestion des problèmes de comportement

Activité 3 : Prestations

1. Attitude à adopter par l'enseignant.

- Bien lire et maîtriser la configuration de sa classe.
- Connaître chaque groupe ainsi que les élèves qui en font partie.
- Bien préparer ses documents pédagogiques en prenant en compte les groupes des niveaux établis.
- Tenir compte de chaque groupe lorsqu'on donne des exercices à effectuer au tableau, dans les cahiers des travaux journaliers et même dans les devoirs à domicile.
- Circuler chaque fois dans les rangées, surtout là où se trouve placés les enfants faibles.
- Il n'est pas important de faire remarquer aux élèves les différences qu'il y a dans leurs niveaux pour éviter la minimisation par les forts, ou la sous-estimation par les faibles.
- L'enseignant est un bon observateur de ses élèves. Cette attitude lui permet de déceler pendant les apprentissages les difficultés éventuelles en rapport avec l'évolution des enfants en fonction des objectifs qu'il s'est fixé. Cette observation lui sert également d'évaluation des acquis, d'estimation du rythme

d'apprentissage. De ce fait il doit toujours avoir à côté un cahier de bord qui lui permet de noter tous les éléments observés au cours de sa leçon.

2. Répartition des enfants dans la classe

- Il n'est pas important de disposer les enfants en classe en fonction des groupes. Il faut les laisser mélangés avec les autres pour éviter toute discrimination.
- Les enfants qui nécessitent une aide partielle (ceux qui ne sont pas du tout autonome dans le travail) peuvent être placés au premier banc ou à un endroit facilement accessible par l'enseignant pour un bon suivi.

Activité 4 : prise en charge supplémentaire.

1. Le maître soutien et son rôle dans la prise en charge

- C'est d'abord un enseignant de relève, qui peut remplacer tout enseignant en cas d'absence.
- Il reçoit pour rattrapage les enfants qui présentent des écarts importants des niveaux par rapport aux classes respectives où ils sont orientés.
- Il doit les prendre individuellement ou par petit groupe de deux ou au maximum 3 élèves.
- Chaque séance de rattrapage doit durer entre 10 à 20 minutes au maximum.
- L'enfant est retiré de la classe pendant la leçon où il doit être rattrapé ou pendant toute autre dont on juge ne pas porter préjudice à son évolution.
- Pour bien faire son travail, il doit élaborer son planning hebdomadaire des activités dans lequel il mentionne chaque enfant avec l'activité à mener.
- Il doit travailler en collaboration avec les enseignants titulaires des enfants qu'il prend en charge, et doit échanger avec eux sur l'évolution ou les difficultés rencontrées.

2. La femme de ménage et son rôle

3. L'intervention du psychologue

4. L'intervention du logopède

5. L'intervention du kinésithérapeute

6. L'intervention des médecins spécialistes

Activité 5 : Le suivi des enfants

1. A quoi consiste le suivi de la prise en charge.

- Suivi de l'application du programme ou des orientations particulières
 - Par l'intervenant lui-même
 - Par le coordonnateur de la prise en charge (la direction)
- Suivi de l'évolution de l'enfant
 - L'évolution des activités scolaires
 - L'évolution des niveaux de développement
 - L'évolution du comportement

• Suivi des prestations des intervenants

2. Les outils de suivi

- Le rapport hebdomadaire
- L'évaluation périodique
- Les délibérations trimestrielles
- 3. L'organisation du suivi des élèves à l'école

- a) Les rapports hebdomadaires
- b) Les délibérations trimestrielles
- c) Les rencontres autour des enfants
 - Les rencontres informelles
 - Les rencontres formelles
 - Les réunions de délibération